Annexe 5 Liste des fonctions de Révélateur

(un calculateur d'indexation du RREGOP)

Les fonctions reliées à l'entrée des données

- Le calculateur guide l'usager pour faciliter l'entrée de données. Il utilise plusieurs procédés, par exemple : directives, nature ou nom de l'information à entrer, info bulle précisant les valeurs attendues.
- Le calculateur vérifie si les données entrées sont valides et plausibles, à l'aide de bornes minimales et maximales et affiche, s'il y a lieu un message permettant à l'usager d'effectuer la correction.
- 3. Le calculateur permet à l'usager d'inscrire toutes les données requises pour le calcul de l'indexation du RREGOP, y compris les montants de rente <u>avant 65 ans</u> et <u>à 65 ans</u>. Ces données sont inscrites sur <u>l'Estimation de rente</u> et <u>l'État de participation</u> fourni par Retraite Québec.
- 4. Le calculateur permet à l'usager d'inscrire le montant de rente à recevoir du Régime de rente du Québec (RRQ) et de la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV).
- 5. Le calculateur peut être utilisé pour une retraite déjà commencée ou une retraite qui débutera dans plusieurs années.
- 6. Le calculateur permet à l'usager de répartir le montant de compensation entre les types de compte.
- 7. Lors de l'entrée des prévisions pour le taux d'inflation, le TAIR, le taux de rendement des placements, le calculateur fournit des balises pour aider l'usager à faire des hypothèses qui serviront aux calculs et aux estimations, pour l'ensemble de la retraite.
- 8. Le calculateur permet à l'usager d'inscrire des montants (revenus et déductions fiscales) applicables au début de la retraite et à partir de 65 ans, en se référant aux montants inscrits dans ses déclarations d'impôt fédérale et provinciale. Les numéros de lignes des déclarations d'impôt facilitent le repérage des montants à inscrire. Le calculateur utilise ces données pour déterminer le taux marginal d'imposition, qui sert ensuite à calculer la perte de revenus nets après impôts.
- 9. L'usager n'a pas à effectuer de calculs. Le calculateur les fait pour lui.

Les fonctions de calcul

- 10. La méthode de calcul de la rente, utilisée par le calculateur, est conforme à la celle qui est décrite par Retraite Québec sur son site Internet.
- 11. Le calculateur indexe également les montants (revenus et déductions fiscales) annuellement, pour chacune des années comprises entre la date de l'estimation et la date de début de la retraite. Les montants ainsi indexés permettent de déterminer le montant des revenus imposables indexés qui servent à déterminer les taux marginaux d'imposition.
- 12. Tous les montants inscrits (revenus et déductions fiscales), sauf les montants de rente du RREGOP, sont indexés au taux d'inflation inscrit par l'usager. Quant à eux, les montants de rente du RREGOP sont indexés conformément à la méthode de calcul du RREGOP.
- 13. Le calculateur utilise l'écart entre la date de l'Estimation et la date de début de la retraite pour calculer le délai entre la date d'estimation et ainsi que le délai entre la date de l'estimation et 65 ans. Ces délais sont utilisés pour indexer les montants de départ inscrits par l'usager.
- 14. Le calculateur utilise l'écart entre la date de naissance et la date de début de la retraite pour calculer l'âge de début de la retraite. Il utilise l'écart entre l'âge au début et à la fin de la retraite pour calculer la durée de la retraite.
- 15. Le calculateur applique le montant de rente <u>avant 65 ans</u> à la période comprise entre le début de la retraite et 65 ans. Le mois du 65^e l'anniversaire est compris dans cette période. Le montant de rente <u>à 65 ans</u> est appliquée par la suite, jusqu'à la fin de la retraite.
- 16. La méthode de calcul de la perte de revenus bruts, utilisée par le calculateur, est un calcul mathématique simple :
 - Rente indexée au taux d'inflation Rente indexée selon la méthode du RREGOP = perte annuelle de revenus bruts.
- 17. La perte de pouvoir d'achat annuelle correspond à la perte de revenus nets après impôt : Perte de revenus bruts – impôt à payer sur cette Perte = Perte de pouvoir d'achat
- 18. Le calculateur utilise, comme il se doit dans cette situation, le taux marginal d'imposition (et non le taux effectif) pour calculer l'impôt à payer correspondant à la perte de revenus, découlant de l'Indexation partielle.

- 19. La méthode utilisée par le calculateur pour déterminer le taux marginal d'imposition est la même que celle qui est utilisée dans les déclarations d'impôt fédéral et provincial. Le montant de revenus imposables indexés, et des références aux données provenant des déclarations d'impôt fédéral et provincial sont utilisées pour déterminer le taux marginal d'imposition.
- 20. La méthode utilisée par le calculateur pour estimer le montant d'économies requis au début de la retraite s'apparente à celle qui est utilisée pour l'amortissement d'un bien ou d'un prêt. Toutefois, elle distingue par le fait qu'elle calcule à chaque année le rendement sur le solde et l'impôt à payer, s'il y a lieu. En effet, selon les règles fiscales, l'impôt à payer diffère selon le type de compte (REER, CELI ou épargne non enregistrée).

Les fonctions d'affichage des résultats

- 21. Le calculateur fournit des tableaux synthèse et des graphiques illustrant les résultats pour l'ensemble de la retraite.
- 22. Le calculateur fournit des tableaux détaillés pour chaque type de calcul et pour chacune des années de retraite.
- 23. La documentation accompagnant le calculateur fournit des conseils permettant d'exploiter les résultats et des pistes pour compenser la perte de pouvoir d'achat.